

Nous, Maire de la Ville de Dijon

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 Le Code de la Route,

CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux de changement de dalles en façade que doit assurer UM Rénovation Habitat – 22 rue Roger Solengro – 21300 CHENOVE, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, BOULEVARD DES PEYVETS, du 22 au 31 mai 2024.

ARRETONS

ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX CIRCULATION INTERDITE

Du 22 au 31 mai 2024

BOULEVARD DES PEYVETS

La circulation des cycles sera interdite au droit des numéros 2 à 6 sur 30 mètres linéaires.

Les cyclistes emprunteront la voie de circulation générale.

Pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité, l'entreprise matérialisera un cheminement piéton.

Ce passage, d'1,40 mètre de largeur minimum, sera délimité au moyen de barrières.

La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de UM Rénovation Habitat, selon la réglementation en vigueur.

<u>ARTICLE 3</u> - UM Rénovation Habitat, sera tenue d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

<u>ARTICLE 4</u> - UM Rénovation Habitat, sera tenue d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

<u>ARTICLE 5</u> - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- . Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
- . Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
- . Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,
- . UM Rénovation Habitat,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

0 1 1 1 / 1	au
그러네요 네티	911
upnic uu	

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON Le 17 mai 2024

LE MAIRE, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée à la propreté de la ville, aux travaux,

aux équipements urbains et aux mobilités,

Dominique MARTIN-GENDRE